

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES  
POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU  
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 03 OCTOBRE 2000  
PROCES - VERBAL**

**MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS**

Monsieur BROY Claude	Conseiller Général de la Gironde Maire de Bayon sur Gironde Président du Syndicat Mixte
Monsieur CARTI Michel	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CAZENAVE Jean-Baptiste	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CHALARD Jean-Pierre	Conseiller Général de la Gironde Maire de Pineuilh
Monsieur PAULY Jean	Conseiller Général de la Gironde Maire de Gironde sur Dropt
Monsieur PUJOL Patrick	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Maire de Villenave d'Ornon
Monsieur RENARD Alain	Premier Vice-Président du Syndicat Mixte Vice-Président du Conseil Général de la Gironde Maire de Saint-Savin

**MEMBRES EXCUSES**

Monsieur BANNEL Jean-Didier	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CAZABONNE Alain	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Maire de Talence
Monsieur PERONNAU Alain	Conseiller Général de la Gironde Maire de Belin - Beliet
Monsieur RAMBAUD Christian	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur TRUPIN Guy	Vice-Président du Conseil Général Maire de Camblanes et Meynac

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

Monsieur BOURGOGNE Pierre	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur LALIEVE Jean-Claude	Communauté Urbaine de Bordeaux
Madame LANGLOIS Christine	Paierie départementale
Mademoiselle KOPP Sylviane	Conseil Général de la Gironde
Monsieur de GRISSAC Bruno	SMEGREG

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00 par Monsieur Claude BROY, Président du Syndicat Mixte, et qui présidera la séance à ce titre.

Monsieur le Président fait état de l'ordre du jour et propose une modification de l'ordre de présentation des rapports :

- 1/ Questions diverses ;
- 2/ Procès verbal de la réunion du Comité Syndical du 22/05/2000 ;
- 3/ Proposition de modifications du budget ;
- 4/ Péréquation ;
- 5/ Maîtrise d'ouvrage des études relatives à la prise d'eau de Galgon ;
- 6/ Projet d'avenant aux marchés en cours ;
- 7/ Aménagement et réduction du temps de travail ;
- 8/ Acquisition de matériel de téléphonie ;
- 9/ Election du Président ;
- 10/ Composition du bureau ;
- 11/ Composition de la Commission d'Appels d'Offres.

### **1/ Informations au Comité Syndical et questions diverses**

Monsieur le Président donne la parole à M. de GRISSAC pour plusieurs informations et réflexions à porter à la connaissance du Comité Syndical.

#### **\* Etudes alluvions et Oligocène**

M. de GRISSAC présente un nouvel échéancier pour les études concernant les alluvions de la Garonne et l'Oligocène de Sainte Hélène avec des remises de rapports définitifs prévues respectivement à la fin 2001 et à la mi 2002. Ce retard est dû à une prolongation de délai accordée aux titulaires des marchés pour la réalisation de la phase 1 de chaque étude pour cause de fermeture de certains organismes publics durant la période estivale.

M. de GRISSAC précise que la faisabilité technique des projets sera précisée avant ces échéances, certainement en milieu d'année 2001 et au plus tard à l'automne.

#### **\* Actions d'intérêt général pour la gestion des ressources en eau**

M. de GRISSAC indique le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde est de mieux en mieux identifié comme un des partenaires de l'organisation de la gestion de l'eau à l'échelle départementale et qu'il a déjà été sollicité par des collectivités pour préciser l'adéquation de leurs projets avec la politique départementale.

### **\* Relations avec l'université - recherches doctorales**

M. de GRISSAC informe le Comité Syndical que l'Institut EGID Bordeaux III a sollicité officieusement le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde pour la mise en œuvre d'une thèse de doctorat sur l'apport des méthodes de la géologie pétrolière pour l'évaluation des ressources en eau profonde.

Ces recherches s'appuieraient sur les données recueillies dans le cadre de l'étude de l'Oligocène de Sainte Hélène.

L'acquisition des données nécessaires est estimée à 300 000 F TTC dont une partie est déjà prévue dans nos programmes d'études.

Le Comité Syndical émet un avis de principe favorable à ce projet sous réserve que les montants financiers à engager soient précisés, que l'intérêt pour le Syndicat Mixte soit démontré et qu'une convention définisse de manière formelle les obligations de l'université.

### **\* Le réseau e@u d'Idéal télématique**

Est portée à la connaissance du Comité Syndical la décision de ne pas donner suite à l'adhésion gratuite à titre d'essai au réseau e@u d'Idéal Télématique.

### **\* Politiques territoriales de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

M. de GRISSAC présente le principe des politiques territoriales prévues dans le VII<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et indique qu'il lui semblerait intéressant de prendre rang pour signer une convention de politique territoriale avec l'Agence dans la mesure où ce dispositif serait maintenu dans le VIII<sup>e</sup> programme.

M. PUJOL fait état de ses doutes quant aux possibilités de maintien de telles dispositions dans le VIII<sup>e</sup> programme du fait des contraintes financières qui se profilent.

### **\* Rendements des réseaux**

M. de GRISSAC s'interroge sur la validité des rendements des réseaux de distribution d'eau potable présentés dans le schéma directeur départemental de gestion des ressources en eau et repris dans l'état des lieux du SAGE nappes profondes.

La surestimation apparente de ces rendements laisse supposer qu'il n'y a pas de réel enjeu à travailler sur les réseaux dans le cadre des problématiques de gestion de la ressource.

Les délégués conviennent du problème posé par cette absence de transparence sur la notion de rendement et confirment l'intérêt qu'il y aurait à travailler sur ce sujet.

## **2/ Procès-verbal de la réunion plénière du 22/05/2000**

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de procès-verbal. Celui-ci est donc adopté à l'unanimité.

## **3/ Proposition de modification du budget**

La proposition de modification de budget est présentée par M. de GRISSAC.

Elle consiste, pour tenir compte du retard pris dans les études, à réduire de 800 000 F les dépenses prévues au titre des études et à diminuer d'autant les participations à verser par les deux partenaires. Parallèlement, un nouvel échéancier pour la mise en place des crédits de paiement est proposé.

La présentation ne donne lieu à aucun débat et le projet est adopté à l'unanimité.

## **4/ Péréquation**

M. le Président BROY donne la parole à M. de GRISSAC pour la présentation d'éléments de réflexion sur le sujet.

A l'issue de la présentation s'engage un débat très complet. On en retiendra pour l'essentiel que :

- la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est déjà positionnée sur les assiettes de redevance de péréquation, en demandant que celles-ci ne portent que sur les prélèvements à l'Eocène ;
- le Conseil Général, avant de délibérer sur le sujet, va entreprendre une consultation formelle des communes ou groupements de communes compétentes en matière d'alimentation en eau potable ;
- l'incertitude quant à la réforme de la loi sur l'eau, et plus particulièrement quant à l'encadrement des redevances des agences de l'eau par le parlement, rend impossible d'arrêter une position définitive sur la question de la péréquation.

En conclusion, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- considérant les questions relatives à la mise en œuvre de mécanismes de péréquation et en l'occurrence :

- \* la péréquation doit-elle absorber en intégralité ou partiellement les surcoûts de la substitution ;
- \* la péréquation doit-elle être pérenne ou le mécanisme doit-il prévoir une dégressivité ;
- \* la péréquation doit-elle être la même pour tous les usages ;
- \* sur quelle assiette asseoir les recettes nécessaires à cette péréquation : les seuls prélèvements à l'Eocène, l'ensemble des prélèvements ou toute disposition intermédiaire ?

- considérant les échéanciers imposés pour le respect de l'équilibre économique de la solution de substitution des gravières d'Ambarès ;

- considérant que seule la mise en place d'une redevance spécifique par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne doit permettre de respecter ces échéances ;

- précisant que l'avis qui suit ne préjuge en rien de ceux que le Comité Syndical pourra émettre dans le futur sur les mécanismes de péréquation à mettre en œuvre à l'échelle départementale pour les autres solutions de substitution ;

émet l'avis suivant :

- la mise en œuvre de la solution des gravières d'Ambarès pour la substitution de prélèvements à l'Eocène pour des besoins industriels sur la presqu'île d'Ambès nécessite la mise en place d'un mécanisme de péréquation ;

- doivent être concernés par cette péréquation les seuls industriels de la presqu'île prélevant à l'Eocène et utilisant cette solution de substitution et ce à concurrence des volumes autorisés et effectivement prélevés à ce jour (sont donc exclus du bénéfice de la péréquation les augmentations de prélèvements et les nouveaux prélèvements) ;

- l'assiette sur laquelle asseoir les recettes nécessaires à la péréquation ne doit pas se limiter aux seuls prélèvements sur l'Eocène mais doit concerner d'autres ressources, et tout au moins l'Eocène et l'Oligocène ;

- les taux de redevances doivent refléter la fragilité, la rareté ou l'état dégradé de la ressource, la redevance devant peser en priorité sur l'Eocène puis l'Oligocène ;
- la péréquation doit être dégressive au cours du temps, le mécanisme devant prévoir sa disparition sur un délai de 10 à 15 ans.

## **5/ maîtrise d'ouvrage des études relatives à la prise d'eau de Galgon**

M. le Président donne la parole à M. de GRISSAC pour présenter le rapport.

La potabilisation de l'eau de l'Isle est l'une des solutions de substitution envisagées dans le schéma directeur de gestion des ressources en eau.

Dans l'attente de la création des services du Syndicat Mixte, le Conseil Général a fait réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les premières phases d'étude. Il propose aujourd'hui de céder la maîtrise d'ouvrage de la suite des études au Syndicat Mixte.

M. PUJOL demande des précisions sur les dérogations à solliciter auprès du Conseil Supérieur d'Hygiène Public de France.

M. de GRISSAC précise que ces dérogations concernent les dépassements de limite de qualité en eau brute avant traitement mais en aucun cas en distribution.

Le Comité Syndical décide que le Syndicat Mixte assurera la maîtrise d'ouvrage pour la suite des études de potabilisation de l'eau de l'Isle, et demande qu'un projet technique et financier soit élaboré pour le prochain débat d'orientation budgétaire.

## **6/ Proposition d'avenant aux marchés d'études en cours**

M. le Président donne la parole à M. de GRISSAC pour présenter les motifs et le projet d'avenant.

Cet avenant a pour objet de fixer à 70 % du montant de chaque phase d'étude l'acompte de paiement pouvant être versé au prestataire à la remise de son rapport, le versement du solde n'intervenant qu'à réception définitive de la phase considérée.

Le Comité Syndical décide d'adopter le projet et autorise le Président à signer les avenants correspondants.

## **7/ Aménagement et réduction du temps de travail**

Monsieur le Président donne la parole à M. de GRISSAC pour la présentation du rapport.

Les propositions qui suivent sont donc retenues.

- la réduction de la durée du temps de travail à 35h00 par semaine ;
- en cas de durée effective du travail de 39h00, la possibilité de récupérer 2 jours par mois au maximum, cette récupération devant si possible intervenir dans le mois qui suit le dépassement horaire et dans tous les cas dans l'année civile en cours ;
- un nombre de congés annuels de 31 jours ;
- une bonification pour congés pris hors période de 2 jours par an ;
- l'attribution de jours de congés exceptionnels à la libre appréciation du Président.

## **8/ Acquisition de matériel de téléphonie**

Après présentation du rapport par M. de GRISSAC à la demande de M. le Président, le Comité Syndical autorise l'acquisition et la pose de matériel de téléphonie mobile dans le véhicule personnel du Directeur que celui-ci utilise pour les besoins du service.

A cette occasion, le Comité Syndical s'interroge sur la pertinence de l'acquisition de véhicule en propre au Syndicat Mixte et demande que cette possibilité soit examinée.

## **9/ Election du Président**

En sa qualité de doyen d'âge, M. PAULY assure la présidence du Comité Syndical pour l'élection.

La seule candidature exprimée est celle de M. PUJOL.

Celui-ci est élu Président par 6 voix pour, 0 voix contre et une abstention.

## 10/ Composition du bureau

Sous la présidence de M. BROY, le bureau était composé comme suit :

- Premier Vice-Président : M. Patrick PUJOL
- Second Vice-Président : M. Alain RENARD
- Secrétaire : M. Jean-Baptiste CAZENAVE
- Membres : M. Jean PAULY, M. Jean-Didier BANNEL

Monsieur le Président PUJOL propose la composition suivante :

- Premier vice-Président : M. Claude BROY ;
- Second vice-Président : M. Jean-Baptiste CAZENAVE ;
- Secrétaire : M. Alain RENARD ;
- Membres : M. Jean PAULY, M. Jean-Didier BANNEL.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition du bureau est donc celle présentée ci-avant.

## 11/ Composition de la Commission d'Appel d'Offres

La composition de la précédente commission était la suivante :

- M. Patrick PUJOL représentant le Président BROY ;
- M. Jean-Didier BANNEL ;
- M. Michel CARTI ;
- M. Jean-Baptiste CAZENAVE ;
- M. Alain RENARD ;
- M. Guy TRUPIN.

Il est proposé d'en maintenir la composition, sa présidence étant, comme pour la précédente, assurée par le premier vice-Président.

La proposition est adoptée à l'unanimité. La Commission d'Appel d'Offres est donc la suivante :

- Président : M. Claude BROY , représentant le Président du Syndicat Mixte ;
- Membres : M. Jean-Didier BANNEL ;  
M. Michel CARTI ;  
M. Jean-Baptiste CAZENAVE ;  
M. Alain RENARD ;  
M. Guy TRUPIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.